



MAIRIE DE THIL  
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Lundi 15 février 2016 à 20 heures 30

Présents : Céline FRAYARD - Robert ARMENIER – Jean-Matthieu CANCHES - Cécile DARGASSIES - Jean-Luc LÉZAT – Émilie MATÉO – Cécile PHARAMOND -

Excusés/Absents : Jean-Marc AGOSTINI – François DROMARD – Sophie DUCOUX – Jean-Claude PANNEBIAU -

Ont donné pouvoir : Jean-Marc AGOSTINI à Robert ARMENIER – François DROMARD à Céline FRAYARD

Convocation du 9 Février 2016

Secrétaire de séance : *Émilie MATÉO*

Madame le Maire déclare le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.  
Séance ouverte à 20 heures 30.

Madame Céline FRAYARD, Maire par Intérim, interroge l'Assemblée.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

**-1- CRÉATION D'UN DEUXIÈME EMPLOI Avenir :**

Madame Céline FRAYARD informe l'Assemblée de la nécessité de créer un deuxième emploi avenir –

Le contrat de travail à durée déterminée venant à terme à la fin février, il serait proposé à la personne en poste sa reconduction à compter du 1<sup>er</sup> mars en emploi avenir, à raison de 26 heures par semaine pour une durée initiale de un an, ne pouvant excéder 3 ans.

En charge du service des enfants à la cantine, cet Agent aiderait à l'entretien de l'école élémentaire et des locaux mis à disposition du CLAE en période scolaire, de l'entretien du bâtiment mairie, de la maison des associations et des toilettes de la salle des fêtes tout au long de l'année, et pourrait assurer d'éventuels remplacements.

Céline FRAYARD indique que ces contrats à charges patronales réduites sont subventionnés à hauteur de 75 % des charges salariales par l'Etat.

Elle demande au Conseil de délibérer ;

Le Conseil après avoir délibéré autorise à l'unanimité des Membres présents, Madame le Maire par Intérim à signer toutes les pièces nécessaires à la création de ce deuxième emploi avenir.

**-2- DEMANDE DE SUBVENTION DU FC OUEST :**

Madame Céline FRAYARD indique au Conseil avoir reçu une demande du subvention du Club de Football et propose au Conseil de donner à cette Association 200 €.

VOTE POUR : A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**-3- INFO/QUESTIONS DIVERSES :**

L'élagage des arbres sera effectué par l'ONF dans la semaine du 7 au 11 mars 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire, déclare le Conseil Municipal clos à 21 heures.

Fait à Thil, le 16 février 2016

Céline FRAYARD

Maire par Intérim.

